

BOURSE AUX ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE 2019-2020

Études de la langue minoritaire officielle

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Objectif

Cette bourse d'études est offerte aux étudiants du niveau postsecondaire qui souhaitent poursuivre leurs études en français à l'Université de Saint-Boniface (USB). Ce programme de bourse est financé conjointement par le Programme des langues officielles dans l'enseignement du gouvernement du Canada et par Éducation Manitoba.

Critères d'admissibilité

Le demandeur doit remplir un des critères suivants :

- être inscrit à un minimum de 4 cours (12 crédits) universitaires pendant au moins un semestre entre septembre et avril (3 des 4 cours doivent être offerts en français à l'USB);
- avoir une charge de cours d'au moins 70 % pour l'année à un programme collégial.

Le demandeur doit aussi:

- être citoyen canadien ou résident permanent;
- être « résident manitobain », c'est-à-dire, avoir résidé au Manitoba durant une période d'au moins 12 mois consécutifs se terminant le jour qui précède la période d'études et y avoir résidé pour toute autre fin que de suivre un programme d'études.

Montant de la bourse

Le demandeur reçoit 250 \$ par semestre (jusqu'à concurrence de 500 \$) à condition d'avoir rencontré les critères d'admissibilité établis pour chacun d'eux.

Ce montant est imposable. Par contre, certaines bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien qui ont été versées à un individu sont à exclure du revenu sur sa déclaration d'impôts. Les bénéficiaires de bourse doivent communiquer avec l'Agence du revenu du Canada pour de plus amples renseignements.

Conditions

Les demandes de bourse reçues après le 6 janvier 2020 seront placées sur une liste d'attente selon l'ordre de réception. Elles seront considérées seulement lorsque toutes les autres demandes auront été traitées, et si le budget le permet.

Si la somme des demandes de bourse excède celle du budget 2019-2020, seules les demandes reçues avant la date d'échéance feront partie d'un tirage au sort.

La somme accordée sera déterminée suite à une analyse de la charge de cours de chaque demandeur, après la date de désistement sans pénalité académique du mois de mars.

Les chèques seront envoyés au début avril à l'adresse permanente indiquée sur la demande de bourse. Le demandeur est responsable de nous informer de tout changement d'adresse.

Tout changement au programme d'études doit être signalé immédiatement à la Coordinatrice des programmes de langues officielles au Bureau de l'éducation française au 204 945-6935 ou sans frais d'appel (au Manitoba) au 1 877 866-4242 ou par courriel à languesofficielles@gov.mb.ca

BOURSE AUX ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE 2019-2020

Études de la langue minoritaire officielle

Le ministre de l'Éducation du Manitoba peut annuler, réduire ou exiger du bénéficiaire un remboursement, en tout ou en partie, de toute bourse :

- si la demande de bourse contient une fausse déclaration ou une erreur;
- si toute ou une partie de la bourse a été utilisée à des fins autres que le paiement des frais liés au programme d'études;
- si un étudiant n'a pas maintenu le nombre de crédits ou de cours requis pour l'obtention de la bourse;
- si un rapport est reçu établissant que l'étudiant n'a pas fait des progrès satisfaisants dans ses études; ou
- s'il estime une telle mesure justifiée pour d'autres motifs.

Marche à suivre

1. Remplissez toutes les sections du formulaire de demande.
2. Remettez une photocopie votre carte d'assurance sociale ou un autre document attestant que vous êtes titulaire d'une telle carte

Note : Nous demandons le numéro d'assurance sociale afin de pouvoir émettre les documents aux fins de la déclaration de revenus puisque cette bourse est imposable.

3. Remettez votre demande avec les documents requis au Bureau du registraire de l'USB.

Ce programme relève de la stratégie de promotion des langues officielles. Si vous avez besoin d'aide financière supplémentaire, veuillez vous adresser au Programme d'aide aux étudiants en composant le 204 945-6321 ou sans frais le 1 877 866-4242 ou visitez www.gov.mb.ca/educate/sfa/pages/sfaFrontDoor_fr.html.

BOURSE AUX ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE 2019-2020

Études de la langue minoritaire officielle

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

1 – Renseignements personnels

Nom de famille :		Prénom(s) :	
N° d'étudiant (USB) :	Numéro d'assurance sociale <i>(joindre pièce justificative) :</i> - -	Langue maternelle : <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais	

ADRESSE PERMANENTE

Adresse postale (<i>numéro et nom de rue ou case postale</i>) :			Case postale :
Ville ou village :	Province :	Code postal :	Numéro de téléphone : -
Courriel :		Courriel alternatif :	

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE

Adresse postale (<i>numéro et nom de rue ou case postale</i>) :			Case postale :
Ville ou village :	Province :	Code postal :	Numéro de téléphone : -

2 – Citoyenneté et résidence permanente au Manitoba

Citoyen canadien Résident permanent

PROVINCE DE RÉSIDENCE PERMANENTE (Veuillez cocher les cases relatives à votre situation actuelle.)

Oui	Non	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Je suis né au Canada et j'ai toujours demeuré au Manitoba. <i>Si vous avez répondu « Non », veuillez indiquer votre lieu de résidence avant d'arriver au Manitoba.</i> <i>Lieu : _____ Date d'arrivée au Manitoba : _____ MM/AAAA</i>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Je suis un résident permanent et le Manitoba est la seule province où j'ai habité depuis que je suis au Canada.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'année dernière, j'ai obtenu la Bourse aux étudiants de l'Université de Saint-Boniface.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'année dernière, j'ai obtenu un prêt étudiant du Gouvernement du Manitoba.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J'ai obtenu de l'aide financière d'une province autre que le Manitoba au cours des deux dernières années (y compris l'année 2019-2020).
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mes parents, gardiens ou répondants résident au Manitoba.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J'étudiais à temps plein pendant les 12 derniers mois.

Si aucune de ces situations ne correspond à la vôtre, décrivez votre situation dans l'espace ci-dessous.

BOURSE AUX ÉTUDIANTS DE L'USB 2019-2020 (suite)

3 – Études et emplois précédents

A

École secondaire : _____ Province : _____

Date de fin d'études secondaires: / (MM/AAAA)

B

Statut d'employé en 2019 temps plein temps partiel emploi d'été sans emploi

Nom de l'employeur : _____ Province : _____

Période d'emploi (ou sans emploi): _____ (MM/AAAA) au _____ (MM/AAAA ou « au présent »)

4 – Programme d'études anticipé en 2019-2020

A

Universitaire

- Université 1
- Arts
- Éducation
- Sciences
- Travail social
- Administration des affaires
- Traduction
- Éducation permanente

Programmes collégiaux

- Administration des affaires
- Aide en soins de santé
- Communication multimédia
- Éducation à la jeune enfance
- Informatique
- Baccalauréat en Sciences infirmières
- Gestion du tourisme
- Diplôme en sciences infirmières auxiliaires

B

Année du programme : _____ année d'un programme de _____ ans (p. ex., 1^{re} année d'un programme de 3 ans)

C

Durée des études :

- Semestres d'automne 2019 et d'hiver 2020 Semestre d'automne 2019 Semestre d'hiver 2020

5 - Déclaration

Je déclare que :

- tous les renseignements fournis dans la demande sont complets et véridiques;
- je serai étudiant à temps plein dans le programme décrit ci-dessus;
- je ne reçois (ou ne recevrai) aucune bourse d'études, prêt ou autre aide financière dans le cadre du programme d'aide aux étudiants d'une province autre que le Manitoba;
- j'informerai immédiatement la Coordonnatrice provinciale des programmes de langues officielles du Bureau de l'éducation française de tout changement d'adresse ou de tout changement qui se produira dans mon programme d'études.

Je signe cette déclaration sachant que :

- la fraude et la falsification des renseignements dans la demande sont des infractions en vertu du Code criminel du Canada.

J'autorise et je reconnais que :

- la Coordonnatrice provinciale des programmes de langues officielles du Bureau de l'éducation française a le droit de demander et recevoir des renseignements d'organismes ou d'instances gouvernementales provinciales et fédérales ou auprès de toute autorité responsable si elle juge que cela est nécessaire aux fins de vérification de la demande ou d'enquête sur celle-ci;
- l'établissement nommé ci-dessus a le droit de transmettre, à la demande de la Coordonnatrice provinciale du Bureau de l'éducation française, des renseignements se rapportant à mes études postsecondaires pour déterminer mon admissibilité à la bourse.

Signature : _____

Date : _____